



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023
PROCES-VERBAL
Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, sur S2LOW, en date du 31 mars 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire

Mmes, ALDEBERT Dominique, ALVES-TEIXEIRA Florence, BERENGER Coralie, LAMY Catherine, PILLON-CARRARA Marie Laurence,

Mrs, FREMONT Jean-Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent, DEOM Frédéric,

Absents (e) excusés (e) :

Mmes GENAUX Fanny, Ms BONNEAU Alain, WALBECQ Jessie,

Absents(e) non excusés(e) :

Mr DELHOMMEAU Jean-Marc, Mme RICHARD Valérie

Pouvoirs :

Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M Jessie WALBECQ (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre).

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : Mme ALVES-TEIXEIRA Florence

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Convention provisoire pour l'exploitation du Service Public d'Assainissement jusqu'au 30/06/2023 <i>Délibération 2023-06</i>	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), AUTORISE ✓ M Le Maire à signer cette Convention
Compte de Gestion 2022 Assainissement <i>Délibération 2023-07</i>	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), DECLARE ✓ Que le Compte de Gestion Assainissement 2022 dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
Compte Administratif 2022 Assainissement <i>Délibération 2023-08</i>	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), sous la Présidence de M FREMONT Jean-Pierre, M Le Maire ayant quitté la séance, APPROUVE ✓ Le Compte Administratif 2022 Assainissement comme suit : Le Résultat de clôture de la Section d'Exploitation s'élève à : • - 7 514.46 € Le Résultat de clôture de la Section d'Investissement s'élève à :

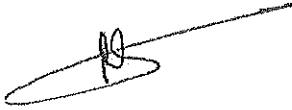
		<ul style="list-style-type: none"> • 236 744.85 €
<p>Compte Administratif 2022 Assainissement Affectation du Résultat <i>Délibération 2023-09</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">AFFECTE</p> <p>✓ Les Résultats de l'exercice 2022 Assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription de 7 514.46 € en Section d'Exploitation au Budget Primitif 2023 DF 001- Résultat reporté en Dépenses • Inscription de 236 744.85 € en Section d'Investissement au Budget Primitif 2023 RI 002 – Résultat reporté en Recettes
<p>Budget Primitif 2023 Assainissement <i>Délibération 2023-10</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 « abstention M DEOM Frédéric <p style="text-align: center;">ADOpte</p> <p>✓ Le Budget Primitif Assainissement 2023, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en Section d'Exploitation qu'en Investissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BP 2023 dans sa globalité : 285 210.70 € <ul style="list-style-type: none"> ○ SI : 255 510.70 € ○ SE : 29 700.00 €
<p>Surtaxe Communale Assainissement <i>Délibération 2023-11</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>✓ L'augmentation de la surtaxe communale de 15 centimes d'euros, (qui ramènerait celle-ci de 35 centimes d'euros à 50 centimes d'euros. Cette hausse serait en partie compensée par la baisse obtenue dans le cadre de la révision de la DSP, baisse de 9 centimes d'euros part communale et de 1 centime d'euro part syndicale)</p>
<p>Compte de Gestion 2022 Commune <i>Délibération 2023-12</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">DECLARE</p> <p>✓ Que la Compte de Gestion Commune 2022 dressé par le Comptable Public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part</p>
<p>Compte Administratif 2022 Commune <i>Délibération 2023-13</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), sous la Présidence de M FREMONT Jean-Pierre, M Le Maire ayant quitté la séance,</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE</p> <p>✓ Le Compte Administratif 2022 Commune comme suit :</p> <p>Le Résultat de clôture de la Section de Fonctionnement s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 686 329.13 € <p>Le Résultat de clôture de la Section d'Investissement s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • - 125 441.16 € <p>Et un besoin de financement de 125 441.16 €</p>
<p>Compte Administratif 2022 Commune Affectation du Résultat <i>Délibération 2023-14</i></p>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">AFFECTE</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2022 soit 686 329.13 € comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Inscription de 125 441.16 € en SI article 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement • Report du solde soit 560 887.13 € en RF 002
Budget Primitif 2022 Commune Délibération 2023-15	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 « abstention M DEOM Frédéric <p style="text-align: center;">ADOpte</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Budget Primitif Commune 2023, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section de Fonctionnement qu'en Investissement comme suit : <p>BP 2023 dans sa globalité : 3 466 000.00 € SI : 2 110 000.00 € SF : 1 356 000.00 €</p>
Taux de Taxes Directes Locales 2023 Délibération 2023-16	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">MAINTIENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les Taux des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2023 <ul style="list-style-type: none"> • Foncier bâti taux communal : 40.59 % • Foncier non bâti taux communal : 82.39 %
Subventions communales 2023 pour les Associations + Subvention CCAS Délibération 2023-17	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unanimité pour l'Association APEA Montant accordé 550 € • Unanimité pour l'Association ASA Montant accordé 1 500 € • Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence ne prend pas part au vote pour l'Association BIBLIOTHEQUE Montant accordé 3 000 € • Unanimité Angicourt Fêtes et Loisirs Montant accordé 600 € • Unanimité pour l'Association ENVOL Montant accordé 150 € • Majorité pour l'Association FOYER RURAL Montant accordé 3 500 € avec : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 4 « Abstentions » Mme ALVES-TEIXEIRA Florence, M RUHAUT Laurent, M FREMONT Jean-Pierre et WALBECQ Jessie (pouvoir M FREMONT Jean-Pierre), • Majorité pour l'Association ANIMAUX SANS TOIT Montant accordé 1 400 € avec : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 voix « contre » Mme ALVES-TEIXEIRA Florence, M DEOM Frédéric ❖ 4 « abstentions » Mmes BERENGER Coralie et GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), ALDEBERT Dominique, PILLON-CARRARA Marie-Laurence. <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'accorder aux Associations les montants des subventions énumérées ci-dessus.
Subvention Communale 2023 pour la Subvention du CCAS Délibération 2023-17		<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme BERENGER Coralie), M BONNEAU Alain (pouvoir à M DELAGRANGE Michel), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 « abstention » Mme ALDEBERT Dominique <p style="text-align: center;">DECIDE</p>

		✓ D'accorder le montant de la subvention au CCAS par la Commune dont le montant s'élève à 7 000 €
--	--	---

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h12

La Secrétaire de Séance
Mme ALVES-TEIXEIRA Florence



Le Maire
Michel DELAGRANGE

